

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2010 B 01581

Numéro SIREN : 521 311 274

Nom ou dénomination : ANAHOME IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 16/05/2023 sous le numéro de dépôt P2023/000089

ANAHOME IMMOBILIER
Société par actions simplifiée au capital de 1 600 000 euros
Siège social : 30 rue Joannès Carret - Immeuble LE BLOK, 69009 LYON
521 311 274 RCS LYON

REQUÊTE
À MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE LYON

Le soussigné Pierre NALLET, Président et Directeur Général de la société JFP PARTICIPATIONS, elle-même Présidente de la société AnaHome Immobilier, société par actions simplifiée au capital de 1 600 000 euros, dont le siège social est 30 rue Joannès Carret, Immeuble LE BLOK - 69009 LYON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 521 311 274,

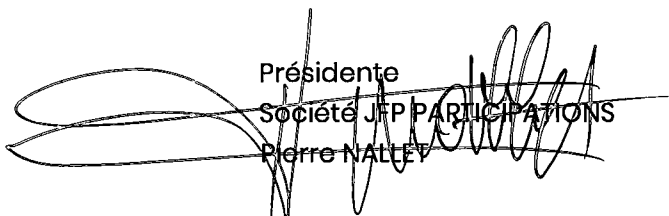
A l'honneur de vous exposer :

- Que la société AnaHome Immobilier a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social le 30 novembre 2022,
- Que, conformément à ses statuts, elle devrait réunir ses associés en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,
- Que la société AnaHome Immobilier a engagé plusieurs mesures de restructuration et rencontrera à ce titre des difficultés pour réunir la collectivité des associés dans le délai de six mois pour statuer sur les comptes sociaux.

C'est pourquoi, le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir autoriser la société AnaHome Immobilier qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de 4 mois lui permettant d'organiser dans les conditions légales la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30 novembre 2022.

Fait à LYON

Le 04/05/2023


Présidente
Société JFP PARTICIPATIONS
Pierre NALLET

REPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

ORDONNANCE

Nous, Thierry REGOND, Vice-Président du tribunal de commerce de Lyon,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La société ANAHOME IMMOBILIER SAS, sise 30 rue Joannès Carret Immeuble Le Blok
69009 LYON
RCS Lyon 521 311 274

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les
comptes de l'exercice clos au 30/11/2022

Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de
Commerce.

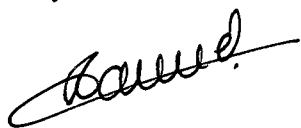
PROROGEONS jusqu'au 30/10/2023

le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de
l'exercice clos le 30/11/2022 de la société ANAHOME IMMOBILIER.

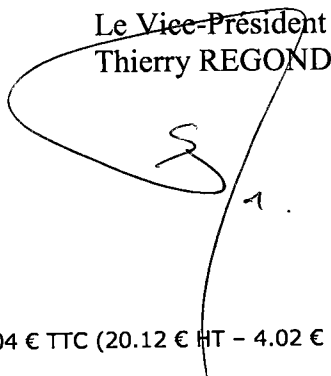
LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif
en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Lyon, le 16/05/2023

Le greffier
Nadya MAMMERI



Le Vice-Président
Thierry REGOND



Frais de greffe de la présente ordonnance : 30.04 € TTC (20.12 € HT – 4.02 € TVA – 5.9 € débours)

Copie certifiée conforme
sur pages

